

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Caisse d'Allocations Familiales, la Mairie de Cilaos et le CIAS s'unissent pour répondre aux besoins des familles

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027

Frédéric Turblin, Directeur de la Caf, Harry-Claude Morel, Président du Conseil d'administration de la Caf, Jacques TECHER, Maire de Cilaos et Michel FONTAINE, Président du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Sud (CIAS) ont signé ce vendredi 27 janvier une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention formalise les engagements des signataires pour le développement d'actions concertées sur le territoire en faveur des habitants.

La commune de Cilaos compte **1 784** allocataires, soit 3 923 personnes couvertes représentant 71% de la population totale (5623 habitants).

La commune recense par ailleurs près de 200 enfants de moins de 3 ans.

La CTG décline localement les politiques publiques portées par le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) en matière d'accès aux droits, de petite enfance, de jeunesse, d'animation de la vie sociale, de logement, d'accompagnement social et d'insertion.

Elle vise par ailleurs à simplifier le partenariat technique et financier entre la Caf et la commune, notamment à travers la mise en œuvre d'un mécanisme de financement rénové (le « bonus territoire »).

C'est dans ce cadre que La Caf de La Réunion s'engage à participer au financement des actions retenues, (investissement et fonctionnement) et offre un appui technique aux services de la commune et aux associations partenaires.

➤ **Un effort financier important de la Caf de La Réunion**

- Chaque année, la Caf verse plus de 12 millions d'euros aux familles cilaosiennes au titre des prestations familiales et légales
- Au cours de la période 2023-2027, ce sont près de **6 millions d'euros** que la Caf devrait verser pour développer les services aux familles sur le territoire de Cilaos, dont 2 180 000 € au titre d'aides à l'investissement pour l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), le Centre Social et l'Épicerie Sociale Solidaire du CCAS.

➤ **Les actions financées dans le cadre de la CTG**

Fruit d'une collaboration étroite entre la Ville, le CIAS et la Caf, ce partenariat permet de construire sur le territoire de Cilaos, un projet social global visant à proposer différents services de proximité aux familles et à garantir l'accès aux droits pour tous.

Concrètement, les principales actions prévues et financées sont les suivantes :

Un soutien important en matière d'accès aux droits et aux services :

- Maintien d'une offre de service d'accompagnement de proximité, à travers des interventions partagées : France Service, accueil social du CCAS, permanences de la CAF ;
- Développement de solutions innovantes en matière de contact et d'accueil à destination des familles allocataires, par exemple sous format de visio-guichet ;
- Accompagnement coordonné des publics autour de l'inclusion numérique ;
- Soutien des personnes et familles confrontées au handicap en lien étroit avec le Pôle Ressources Handicap (PRH) sur ses thématiques phares : accompagnement, formation, communication, création d'outils, accessibilité pour tous.

Le développement de l'offre d'accueil en matière de petite enfance :

- Création de 64 nouvelles places d'accueil sur la durée de la convention : 40 places en crèche collective sur le site du Village des sources, 12 places en micro-crèche à Palmiste-Rouge, 12 places en micro-crèche itinérante (Baby Bus) ;
- Soutien à l'emploi et la réinsertion professionnelle des parents bénéficiaires du RSA majoré par la généralisation de la labellisation AVIP des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- Facilitation à l'accès aux équipements d'accueil pour les enfants porteurs de handicap ou en cours de détection, avec la mise en place d'une ingénierie et d'un accompagnement des structures d'accueil en lien avec le Pôle Ressources Handicap ;
- Déploiement d'une solution de garde d'enfants adaptée aux pères et mères de la commune engagés auprès du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA).

Un renforcement des dispositifs de soutien aux parents :

- Développement des actions REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité) et des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) afin de contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et de renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Poursuite du partenariat avec la Croix Rouge française « sur Roues » dans le cadre du dispositif d'aide alimentaire ;
- Création d'une épicerie sociale dont le format d'approvisionnement sera étudié en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT), de façon à prévenir la précarité alimentaire et favoriser l'accès à une alimentation sûre, de bonne qualité pour des personnes en situation de vulnérabilité.

Un soutien actif en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- Elaboration et mise en œuvre d'un Projet éducatif de territoire (PEDT) et d'un « plan mercredi » ;
- Développement d'une offre diversifiée en direction des enfants, au titre de l'offre d'accueil extrascolaire
- Développement de l'offre à destination des adolescents : places d'accueil, actions pour favoriser l'autonomie des jeunes et faciliter le passage à l'âge adulte, soutien au BAFA-BAFD, etc.
- Organisation de séjours pour les jeunes en mobilisant les Aides au Temps Libre (ATL) et en collaboration avec le Village des Sources « nouvelle génération »
- Renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap, à travers le recrutement d'un poste « mission inclusion » recherché avec le CIAS pour l'ensemble des Communes de l'EPCI

- Création de 2 postes d'animateurs /Promeneurs du Net afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie et encourager la concrétisation de leurs projets à destination de la population ou des jeunes eux-mêmes.

Des actions ciblées en matière de logement :

- Réalisation d'opérations d'amélioration légère des 40 logements sur la durée de la convention
- Création d'un habitat inclusif destiné aux personnes âgées et personnes atteintes d'un handicap pour une capacité d'accueil de 10 personnes (dispositif inscrit dans la programmation des projets « Petites Villes de Demain »)

Un renforcement de l'animation de la vie sociale :

- Construction d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, dans un double objectif de maillage cohérent du territoire et de dynamisation du réseau associatif, et dans une dynamique de participation des habitants, des forces vives associatives du village et des îlets du cirque.
- Création d'un centre social déployant en son sein au moins deux services aux familles (ALSH, CLAS, LAEP), posé en centralité de village et avec une projection itinérante, dans un second temps, dans les îlets du cirque.

Un renforcement de l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle :

- Mise en place d'un comité de suivi des trajectoires d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires de Revenu de Solidarité Active.
- Accompagnement du parcours d'insertion et d'accès ou de retour à l'emploi des familles monoparentales bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Au cœur de la CTG de 2023-2027, un projet innovant au service du territoire et de son développement se concrétisera sur le site historique du Village des Sources (VDS).

Ce projet comprend la création d'une offre de tourisme social, la construction/exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et un futur lieu d'animation de la vie sociale.



Ce projet structurant majeur vise plusieurs objectifs :

- Créer une activité de tourisme social, avec hébergement, ayant pour but de favoriser l'accessibilité du site à l'ensemble des familles Réunionnaises
- Y adosser une offre de cuisine collective pouvant desservir des entités publiques et privées (restauration scolaire, hôpital de proximité, etc.).
- Construire et exploiter un établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 40 places, à destination des familles et/ou des touristes de passage (accueil ponctuel).
- Proposer un lieu de cohésion sociale (centre social) aujourd'hui inexistant sur la commune et articulé aux autres équipements du village.